

DÉPARTEMENT DES DEUX SÈVRES


 COMMUNE D'AUBIGNY (79390)


## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la commune d'AUBIGNY, dûment convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel MALVAUD, Maire.

- Nombre de membres en exercice : 11    Présents : 10    Votants : 10
- Présents : Daniel MALVAUD, Maire, Danielle MANSON, Marilyne JEUDI, Pierre DABIN, adjoints, Marie BACHELIER, Daniel JEUDI, Nathalie BOUDET, Sébastien GIRARD, Sylvie GERBIER, Patrick CABARET conseillers municipaux
- Absente excusée : Elisa GIRAULT
- Secrétaire de séance : Mme Danielle MANSON
- Affiché le 08/06/2021

### Validation du Compte rendu du 09 avril 2021

M le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du 09 avril 2021. En l'absence de remarques le compte rendu du dernier conseil est adopté

### A. Subvention aux associations : étude des demandes

M le Maire rappelle que le budget 2021 a prévu 1 000€ au profit des associations. Il s'agit de la première réunion de conseil étudiant les demandes de subvention pour 2021.

M le Maire fait part des demandes de subventions reçues et expose le contenu des dossiers.

- L'association de solidarité cantonale apporte son aide alimentaire à un foyer de la commune. En 2020, cela représente 23 passages.
- Les Restos du Cœur auxquels avait été attribuée une subvention exceptionnelle de 50€ en 2020
- L'ADMR Nord Gâtine pour le service d'Aide à domicile qui intervient sur la commune auprès de plusieurs foyers
- L'association des Paralysés de France
- AFSEP (Sclérosés en plaques)
- AFMTELETHON
- France ADOT
- France Alzheimer
- Un Hôpital pour les Enfants
- Secours Catholique
- Secours Populaire Français
- Les Voix d'Autun

Chacune des demandes formulées au titre de l'année 2021 par les associations est étudiée. Le conseil municipal se positionne sur le fait de distribuer des subventions prioritairement aux associations locales qui ont une action dans le quotidien des habitants de la commune et/ou qui pallient l'absence d'offre sur le territoire.

L'association de Solidarité Cantonale intervient sur l'ancien canton de Thénézay. Le nombre de bénéficiaires aidés est de 209 pour 2020 (142 en 2019).

M le Maire fait donc les propositions suivantes :

Nom association	Demandes reçues	Pièce fournie	Sub (n-1)	Propositions	Infos +
Association de Solidarité cantonale	X	X	50	50	1 bénéficiaire
ADMR Nord-Gâtine - Service d'aide à domicile	X	X	0	100	
APF Association des paralysés de France	X	X	0	0	
AFSEP (Sclérosés en plaques)	X	X	0	0	
AFMTELETHON	X	X	50	50	
France ADOT	X	X	0	0	
France Alzheimer	X	X	0	0	
Un Hôpital pour les Enfants	X	X	0	0	
Les Restos du Cœur	X	X	50	50	
Secours Catholique	X	X	0	0	
Secours Populaire Français	X	X	0	0	
Les Voix d'Autun	X	X	50	50	

Les associations d'intérêt national n'intervenant pas directement sur le territoire à la connaissance des élus se voient refuser les subventions au regard des conditions définies précédemment à l'exception des Restos du Cœur qui avaient été aidées en 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'attribuer les subventions de la façon suivante :**

- **Association de solidarité cantonale : 50€**
- **Les Restos du Cœur : 50€**
- **L'ADMR Nord Gâtine : 100€**
- **AFMTELETHON : 50€**
- **Les Voix d'Autun : 50€**

Au terme du conseil, 300 € ont été attribués. Restent à attribuer 700€

#### B. Mise en place du dispositif de transport solidaire

M le Maire indique que Pressigny a mis en place ce dispositif pour aider les personnes qui en ont besoin à se rendre à des rendez-vous de première nécessité.

L'objectif n'est pas de mettre en place un service public mais de trouver une réponse à des demandes émanant le plus souvent de personnes âgées et de garder un œil sur le dispositif pour décourager les abus (trajets non essentiels, tarification excessive).

Le règlement a été validé par la commission « affaires sociales » de Pressigny et dans un souci de mutualisation du dispositif à terme, M le Maire propose qu'Aubigny, dans un premier temps valide le dispositif avec les mêmes conditions quitte à en faire évoluer les termes ultérieurement conjointement avec Pressigny

M le Maire expose les modalités de fonctionnement et précise qu'il va falloir rechercher des bénévoles.

Un flyer a été réalisé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants prend acte du règlement du transport solidaire.**

#### C. Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes : appel à contribution

M le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental pour un appel à contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ).

M le Maire rappelle que le FDAJ est un outil d'accompagnement d'insertion socio-professionnel au service des jeunes âgés du Département de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières.

M le Maire rappelle que la communauté de communes (à laquelle la commune contribue) a pris la compétence en ce domaine et qu'elle semble l'échelon le plus pertinent.

Aucun crédit n'ayant été porté à la ligne 65733 « Département », M le Maire propose de ne pas verser de contribution pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de ne pas verser de contribution au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.**

#### D. Achat d'un pulvérisateur pour le microtracteur : autorisation de signature du devis

M le Maire indique que l'achat d'un pulvérisateur adaptable sur le tracteur faciliterait le travail du cantonnier. Il lui permettrait de désherber le cimetière, les chicanes de La Coudrelle et certains trottoirs avec du vinaigre blanc.

Un devis a été demandé aux établissements Brossard de Parthenay et des fournisseurs internet ont été consultés dont JP France auquel la commune a déjà acheté l'attelage du tracteur.

Pour des questions de maniabilité, une contenance de 90l serait suffisante.

	Brossard (Parthenay)		Agrizone (internet)		JP France (internet)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>Porté 90l</b>	490,00 €	588,00 €			429,00 €	514,80 €
<b>Porté 98l</b>			185,00 €	222,00 €		
<b>Option lave-mains 7l</b>	50,00 €	60,00 €				
<b>trainé 50l</b>	415,00 €	498,00 €		0,00 €		0,00 €
<b>Rampe de désherbage 3m</b>	Inclus	0,00 €			Inclus	0,00 €
<b>Rampe de désherbage 4m</b>			380,89 €	457,07 €		

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'autoriser M le Maire à passer commande auprès des établissements BROSSARD pour l'achat du pulvérisateur**

#### E. Questions et informations diverses

##### 1) *Site internet*

Le nom de domaine (aubigny79.fr et aubigny79.com) a été réservé auprès d'un hébergeur (OVH).

Les échéances à venir sont les suivantes : le site devra être terminé le 10 juin pour une mise en ligne le 24 juin.

##### 2) *Élections Départementales et Régionales*

M le Maire rappelle les dates des scrutins. Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le 20 juin de 8h00 à 18h00 et le second tour le 27 juin de 8h00 à 18h00

Les 2 scrutins pourront avoir lieu sur le même site. Ils se dérouleront à la salle des fêtes. Si certains postes peuvent être mutualisés (président, secrétaire) d'autres doivent être bien distingués (assesseurs).

La salle devra être aménagée de façon à ne pas créer de confusion possible dans l'esprit des électeurs.

Pour tenir le bureau le temps du vote, il faudra à minima 6 personnes :

- Un président qui naviguera en permanence entre les 2 bureaux
- Une personne au contrôle des identités (commune au 2 scrutins)
- Deux personnes aux urnes (une / urne)
- Deux personnes à l'émargement et au taponnage des cartes électorales (une par scrutin)

NB : 3 personnes extérieures au conseil se sont portées volontaires pour tenir le bureau de vote. Le conseil les remercie.

Le planning des permanences sera transmis au plus tôt aux personnes concernées.

### 3) *Logement locatif du Chemin des Plantes.*

Il est urgent de remettre en location le logement du Chemin des Plantes. Les revêtements les plus dégradés ont été revus.

Un devis de 210€ HT soit 252€ TTC pour le nettoyage a été accepté, de même qu'un devis pour le nettoyage mensuel de la mairie 40€ HT soit 48€ TTC

M le Maire informe qu'il a demandé un nouveau devis à l'entreprise de peinture Tony BUTET pour refaire les murs et plafonds des 2 autres pièces (seconde chambre et salon)

### 4) *La Chevalerie du Thouet*

Suite à la réunion avec ID79, le mail de la sous-préfète a été transmis à l'Association des Maires qui a informé la commune que la CCAVT pouvait vendre son bien dès maintenant, le bien n'étant pas dans le domaine public de la CCAVT...

La communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet a autorisé que la recherche d'un porteur de projet soit rendue publique.

La CCAVT se tient à disposition pour entériner les modalités de la cession telles que vues en sous-préfecture. Elle attend que la commune lui propose des dates pour rencontrer M FOUILLET.

ID79 a proposé une ébauche d'annonce à publier sur des sites internet spécialisés qui nécessite une relecture de la part de la commune afin de l'améliorer.

Une personne a également envoyé un mail pour rencontrer les élus et voir comment elle pourrait reprendre La Chevalerie.

M le Maire propose aux élus d'exprimer officiellement leur position vis-à-vis du projet de reprise de la Chevalerie lors d'un prochain en délibérant sur le sujet. La décision devra être prise avant Août.

En attendant, le Préfet sera saisi pour demander l'appui de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et les structures spécialisées conseillées par ID79 seront contactées pour savoir les modalités de parution d'une annonce sur leur site.

### 5) *Divers*

La signalétique dans l'église est posée.

Une rencontre avec les représentants de la Maison du patrimoine est programmée le 26 mai. Son objet sera la mise en valeur du patrimoine par les itinéraires de randonnée.

La réserve incendie du Petit et Grand Bois est installée.

Les travaux sur le beffroi de l'église ont été repoussés car l'entreprise n'a pas reçu les bois de charpente. Dans le même temps le Département a annoncé que la date d'achèvement des travaux pour pouvoir percevoir la subvention était repoussée au 31 juillet en raison du plan de charge des entreprises et de leur difficulté d'approvisionnement.

**Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.**

**Le Maire**  
**M Daniel MALVAUD**